

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 12.09.2016, 19:30 CET

Pas pour diffusion, publication ou distribution aux Etats-Unis, Australie, Canada, Afrique du Sud ou au Japon

## Résultats de l'allocation prioritaire de l'offre d'obligations convertibles de Cofinimmo

Cofinimmo SA (Euronext Bruxelles: COFB) a lancé le 06.09.2016 une offre portant sur 1.502.196 obligations à un prix de souscription de 146,00 EUR par obligation, soit 100% de leur valeur nominale. Les obligations arriveront à échéance le 15.09.2021 et sont convertibles en actions ordinaires de la société. Le montant de l'offre totale s'élève à 219,3 millions EUR.

Les obligations ont été offertes initialement et attribuées sur une base provisoire (sous réserve d'un clawback par les actionnaires) à des investisseurs institutionnels suite à une procédure accélérée de construction d'un livre d'ordres (« accelerated book-building ») le 06.09.2016, puis elles l'ont été aux actionnaires particuliers existants résidant en Belgique et aux actionnaires institutionnels existants durant une période de souscription prioritaire de trois jours du 07.09.2016 au 09.09.2016 (l'« **Allocation Prioritaire** »). Au total, des actionnaires représentant 2,26% du capital de Cofinimmo (soit 474.684 actions) ont utilisé leurs droits d'allocation prioritaire pour participer à l'offre et 33.906 obligations leur ont donc été allouées.

HSBC et J.P. Morgan agissent en tant que Coordinateurs Globaux Associés (« Joint Global Coordinators ») et Teneurs de Livre Associés (« Joint Bookrunners ») dans le cadre de cette Offre. Société Générale Corporate & Investment Banking agit en tant que Teneur de Livre Associé. KBC Bank NV agit en tant que Co-Manager.

L'offre aux actionnaires particuliers existants résidant en Belgique et aux actionnaires institutionnels existants pour l'Allocation Prioritaire était accompagnée d'une note d'opération ("securities note/verrichtingsnota"), d'un formulaire d'enregistrement et d'un résumé, chacun approuvés par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

**Pour tout renseignement:**

**Valérie Kibieta**

Head of External Communication and  
Investor Relations  
Tel.: +32 2 373 60 36  
[vkibieta@cofinimmo.be](mailto:vkibieta@cofinimmo.be)

**Ellen Grauls**

Investor Relations Manager  
Tel.: +32 2 373 94 21  
[egrauls@cofinimmo.be](mailto:egrauls@cofinimmo.be)

**CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINEE À ÊTRE DISTRIBUEE, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU AU JAPON, NI DANS AUCUNE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION OU L'OFFRE D'ACHAT DES OBLIGATIONS ET LE RACHAT CONCOMITANT SERAIENT INTERDITS CONFORMÉMENT AU DROIT APPLICABLE.**

**CECI N'EST PAS UN MEMORANDUM D'OFFRE D'ACHAT NI UNE CIRCULAIRE D'OFFRE D'ACHAT NI UN PROSPECTUS ET NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN DOCUMENT AFFECTANT A L'OFFRE QUEL QU'IL SOIT ET REVET UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.**

LA PRÉSENTE COMMUNICATION EST EFFECTUÉE À TITRE INFORMATIF UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES, NI LA SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT DE TITRES. LA DISTRIBUTION DE CETTE COMMUNICATION, AINSI QUE L'OFFRE ET LA VENTE DES TITRES DÉCRITES DANS CETTE COMMUNICATION, PEUVENT ÊTRE SOUMISES À DES RESTRICTIONS LÉGALES DANS CERTAINES JURIDICTIONS. TOUTE PERSONNE LISANT CETTE COMMUNICATION VEILLERA DONC À S'INFORMER AU SUJET DE CES RESTRICTIONS ET À LES RESPECTER.

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 12.09.2016, 19:30 CET

Pas pour diffusion, publication ou distribution aux Etats-Unis, Australie, Canada, Afrique du Sud ou au Japon

TOUTE OFFRE ET TOUT DOCUMENT FORMEL Y AFFÉRENT SERA SOUMIS À DES CONDITIONS SUSPENSIVES ET RÉSOLUTOIRES, Y COMPRIS CELLES QUI SONT USUELLES DANS CE GENRE D'OFFRE.

AUCUNE OFFRE N'ABOUTIRA SI CES CONDITIONS SUSPENSIVES NE SONT PAS REMPLIES OU SI UNE CONDITION RÉSOLUTOIRE SE RÉALISE OU, LE CAS ÉCHÉANT, À DÉFAUT DE RENONCIATION À L'UNE DE CES CONDITIONS.

LA PRÉSENTE COMMUNICATION NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE D'ACHAT DE TITRES AUX ETATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION. LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES (ET LES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ) NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES NI VENDUES AUX ETATS-UNIS SANS ENREGISTREMENT PRÉALABLE OU EN L'ABSENCE D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMÉMENT AU US SECURITIES ACT DE 1933, TEL QU'AMENDÉ (LE "SECURITIES ACT"). COFINIMMO N'A ENREGISTRÉ, ET N'A L'INTENTION D'ENREGISTRER, AUCUNE PARTIE DE L'OFFRE ENVISAGÉE AUX ETATS-UNIS, NI D'ÉMETTRE UNE QUELCONQUE OFFRE DE TITRES AUX ETATS-UNIS. L'OFFRE EST RÉALISÉE À L'ATTENTION DE PERSONNES NON-AMÉRICAINES HORS DES ETATS-UNIS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION S DU SECURITIES ACT.

LES TITRES AUXQUELS SE RÉFÈRE LE PRÉSENT DOCUMENT N'ONT PAS ÉTÉ ENREGISTRÉS ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉS EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QU'AMENDÉ (LE "US SECURITIES ACT") OU EN VERTU DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX SÛRETÉS FINANCIÈRES DE TOUT ETAT DES ETATS-UNIS, ET LES OBLIGATIONS, LES OBLIGATIONS EN CIRCULATION ET LES TITRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ETATS-UNIS À MOINS QUE CES TITRES NE SOIENT ENREGISTRÉS CONFORMÉMENT AU SECURITIES ACT OU QU'UNE EXEMPTION AUX OBLIGATIONS D'ENREGISTREMENT NE SOIT PRÉVUE PAR LE SECURITIES ACT. COFINIMMO N'A ENREGISTRÉ, ET N'A L'INTENTION D'ENREGISTRER, AUCUNE PARTIE DE L'OFFRE ENVISAGÉE AUX ETATS-UNIS, ET N'A PAS L'INTENTION D'EFFECTUER UNE QUELCONQUE OFFRE PUBLIQUE DE TITRES AUX ETATS-UNIS.

LE RACHAT CONCOMITANT N'A PAS LIEU, ET N'AURA PAS LIEU, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU VERS, OU PAR L'UTILISATION DE COURRIERS, OU PAR TOUT AUTRE MOYEN OU INSTRUMENT (EN CE COMPRIS, MAIS NON LIMITATIVEMENT, PAR FAX, TÉLEX, TÉLÉPHONE, EMAIL OU TOUTE AUTRE FORME DE TÉLÉCOMMUNICATION ÉLECTRONIQUE) DE COMMERCE INTERÉTATIQUE OU TRANSFRONTALIER DES ETATS-UNIS, OU TOUTE STRUCTURE NATIONALE DE MARCHÉ D'ÉCHANGE DE TITRES DES ETATS-UNIS, ET LE RACHAT CONCOMITANT NE PEUT PAS ÊTRE ACCEPTÉ PAR UN DE CES MOYENS, USAGE, INSTRUMENT OU STRUCTURE DEPUIS OU À L'INTÉRIEUR DES ETATS-UNIS, OU PAR TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT AUX ETATS-UNIS, OU PAR TOUTE PERSONNE (EN CE COMPRIS UN AGENT, AGENT D'AFFAIRES OU AUTRE INTERMÉDIAIRE) AGISSANT POUR LE COMPTE OU POUR LE BÉNÉFICIAIRE DE PERSONNES SITUÉES OU RÉSIDANT AUX ETATS-UNIS. TOUTE PRÉTENDUE ACCEPTATION DU RACHAT CONCOMITANT RÉSULTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT D'UNE VIOLATION DE CES RESTRICTIONS NE SERA PAS VALIDE ET, SI RÉALISÉE PAR UNE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT AUX ETATS-UNIS, OU PAR UNE PERSONNE (EN CE COMPRIS UN AGENT, AGENT D'AFFAIRES OU AUTRE INTERMÉDIAIRE) AGISSANT POUR LE COMPTE OU POUR LE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT AUX ETATS-UNIS, NE SERA PAS ACCEPTÉE. A CETTE FIN, "ETATS-UNIS" SIGNIFIE LES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS, CHAQUE ÉTAT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE DISTRICT DE COLUMBIA.

LA PRÉSENTE COMMUNICATION NE CONSTITUE PAS LE PROLONGEMENT DU RACHAT CONCOMITANT AUX ETATS-UNIS.

DANS LES ETATS MEMBRES DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN (CHACUN UN "ETAT MEMBRE"), LA PRÉSENTE COMMUNICATION EST UNIQUEMENT ADRESSÉE À ET NE VISE QUE DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS AU SENS DE L'ARTICLE 2(1)(E) DE LA DIRECTIVE PROSPECTUS. L'EXPRESSION « DIRECTIVE PROSPECTUS » SIGNIFIE LA DIRECTIVE 2003/71/CE (ET SES AMENDEMENTS, Y COMPRIS LA DIRECTIVE 2010/73/EU) AINSI QUE TOUTES LES MESURES D'EXÉCUTION APPLICABLES DANS TOUT ETAT MEMBRE.

LA PRÉSENTE COMMUNICATION EST UNIQUEMENT DISTRIBUÉE À ET NE VISE QUE (I) LES PERSONNES SITUÉES EN DEHORS DU ROYAUME-UNI OU (II) LES INVESTISSEURS PROFESSIONNELS VISÉ PAR L'ARTICLE 19 (5) DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000 (FINANCIAL PROMOTION ORDER 2005 ("L'ORDER")) OU (III) LES SOCIÉTÉS AYANT UN PATRIMOINE NET IMPORTANT, ET LES AUTRES PERSONNES À QUI ELLE PEUT ÊTRE LÉGALEMENT COMMUNIQUÉE, VISÉES PAR L'ARTICLE 49 (2) (A) À (D) DE L'ORDER (CES PERSONNES ÉTANT ENSEMBLE LES "PERSONNES VISÉES"). LES OBLIGATIONS SONT UNIQUEMENT OFFERTES AUX PERSONNES VISÉES, ET TOUTE INVITATION, OFFRE OU ACCORD DE SOUSCRIRE, ACHETER OU ACQUÉIRIR DE TELLES OBLIGATIONS NE LIERA QUE DES PERSONNES VISÉES. TOUTE PERSONNE QUI N'EST PAS UNE PERSONNE VISÉE NE PEUT AGIR OU SE FONDER SUR CE DOCUMENT OU SON CONTENU.

AUCUNE COPIE DU PRÉSENT COMMUNIQUE DE PRESSE N'EST, NI NE PEUT ÊTRE, ENVOYÉE PAR COURRIER OU D'UNE AUTRE MANIÈRE TRANSFÉRÉE, DISTRIBUÉE OU ENVOYÉE DANS, VERS OU DEPUIS LES ETATS-UNIS OU TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UN TEL ENVOI SERAIT ILLÉGAL, OU A DES PUBLICATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE DIFFUSION À GRANDE ÉCHELLE DANS CES JURIDICTIONS, ET LES PERSONNES QUI REÇOIVENT CE DOCUMENT (EN CE COMPRIS DES AGENTS, AGENTS D'AFFAIRES OU AUTRES INTERMÉDIAIRES) NE PEUVENT L'ENVOYER PAR COURRIER OU D'UNE AUTRE MANIÈRE LE TRANSFÉRER, LE DISTRIBUER OU L'ENVOYER DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UN TEL ENVOI SERAIT ILLÉGAL OU A DES PUBLICATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE DIFFUSION À GRANDE ÉCHELLE DANS CES JURIDICTIONS.

CETTE COMMUNICATION NE PEUT ÊTRE UTILISÉE COMME BASE D'UN QUELCONQUE CONTRAT OU DÉCISION D'INVESTISSEMENT.

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 12.09.2016, 19:30 CET

Pas pour diffusion, publication ou distribution aux Etats-Unis, Australie, Canada, Afrique du Sud ou au Japon

**A propos de Cofinimmo:**

Fondée en 1983, Cofinimmo est aujourd'hui la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location et un important acteur sur le marché européen.

La société possède un portefeuille diversifié, implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de près de 3,2 milliards EUR, représentant une superficie totale de plus de 1 700 000 m<sup>2</sup>. Attentive aux tendances démographiques, ses principaux secteurs d'activité sont l'immobilier de santé (43 %), les bureaux (39 %) et de réseaux de distribution (17 %). Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 120 personnes à Bruxelles.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers, le régulateur belge.

Au 30.06.2016, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à 2,2 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir un rendement en dividende élevé et une protection du capital sur le long terme, et s'adressent à des investisseurs institutionnels et particuliers.

[www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)

Suivez nous sur:

